

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 NOVEMBRE 2008

Lors de la réunion du 5 novembre 2008, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

1 – Projet de création de deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise

Par lettre de son président en date du 26 septembre 2008, reçue le 30 septembre, la Communauté de l'agglomération dijonnaise (Grand Dijon) a saisi la Commission nationale du débat public d'un projet de transport en commun en Site Propre. Ce projet consiste en la création de deux lignes de tramway, d'une longueur totale de 19 kms, et représente un investissement de 394 M€ dont 75M€ de matériel roulant.

Sur la base du dossier de saisine, transmis par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Commission nationale a décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet.

Elle conseille au Conseil de communauté de l'agglomération dijonnaise de poursuivre la concertation engagée et de l'élargir, notamment à l'occasion de réunions publiques, pour amplifier l'information de la population et l'expression des habitants et usagers sur les différents aspects du projet, son impact sur l'environnement, son phasage et son financement (investissement – exploitation) ainsi que sur les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier.

2 – Projet de renforcement des échanges électriques entre la France et l'Espagne

La Commission, saisie le 7 octobre 2008 par la Présidence du directoire de RTE – Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité d'un projet d'interconnexion électrique à très haute tension entre la France (poste électrique de Baixas) et l'Espagne (poste électrique de Santa Llogaia) a décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet.

Elle rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'un débat public du 21 mars au 27 juin 2003, au cours duquel l'opportunité de l'interconnexion a été largement débattue. Les conclusions du débat ont conduit RTE à étudier des solutions alternatives au projet initial de ligne aérienne.

Le projet de renforcement des échanges électriques entre la France et l'Espagne a fait l'objet d'une mission de coordination européenne.

Le coordinateur européen a proposé aux gouvernements français et espagnols la solution suivante :

- une ligne souterraine dans sa totalité entre Baixas et Santa Llogaia,
- en courant continu,
- empruntant un cheminement terrestre s'appuyant dans la mesure du possible sur des infrastructures existantes.

Le 27 juin 2008, lors du sommet franco-espagnol de Saragosse, les gouvernements français et espagnols entérinent cette proposition dans le cadre d'un accord de coopération sur l'interconnexion électrique.

La Commission recommande à RTE une concertation sur ce projet, selon les modalités suivantes :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui sera le garant de sa mise en œuvre et elle fera une large place à l'expression de la population,
- elle portera sur les options de tracé, une fois vérifiées les possibilités d'association avec les gestionnaires des infrastructures existantes (ASF, RFF, Conseil Général des Pyrénées-Orientales),
- elle portera notamment sur les aspects environnementaux,
- elle portera également sur les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et durant les travaux.

3 – Projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône)

Ce projet, appelé ERIDAN, porte sur la construction d'une artère de transport de gaz naturel de diamètre nominal de 1050 à 1200 mm, sur un linéaire de 200 km, et de ses installations de servitude entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme).

La Commission nationale, saisie par lettre en date du 7 octobre 2008 du Directeur général de GRT gaz du projet de canalisation de gaz naturel entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, a décidé que ce projet doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Cette décision est fondée sur les éléments suivants :

- l'intérêt national du projet, dont l'objectif est de développer les capacités du réseau principal de transport de gaz naturel,
- les impacts environnementaux significatifs sur le milieu naturel (espaces protégés, hydrologie, paysages),
- les impacts économiques, en raison notamment des servitudes liées au projet.

II – Concertations recommandées

1- Extension du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay

Par lettre en date du 27 octobre 2008, Mme la Directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France informe la Commission des modalités et du calendrier retenus pour la concertation du projet de prolongement de la ligne de tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay, définis en étroite collaboration avec M. Michel Gaillard, garant.

Cette concertation se déroulera du 3 novembre au 30 décembre 2008. Elle s'articulera autour de :

- six réunions publiques sur les cinq communes concernées par le projet, dont deux à Noisy-le-Sec,
- trois visites sur le terrain à Noisy-le-Sec, ouvertes au public, afin de préciser les enjeux et les impacts des trois tracés,
- trois groupes de travail organisés sur la ville de Noisy-le-Sec, sur invitation des représentants des conseils de quartier, des élus, des associations et des acteurs économiques, sur les thèmes de la mobilité, du développement urbain autour du tramway et du système de transport (nouvelle génération de matériel).

Les outils mis à la disposition du public comprennent un dossier de concertation, un journal de la concertation, des dépliants, une exposition d'information, un site internet dédié.

2- Projet de liaison Tram-train Massy-Evry

Lors de sa réunion du 3 septembre 2008, la Commission a recommandé au Syndicat des transports d'Ile-de-France une concertation pour le projet de liaison Tram-train Massy-Evry, placée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant.

La Directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France se propose de nommer Mme Catherine Vourc'h garant de la bonne mise en œuvre de la concertation. La Commission nationale en a pris acte.

III – Questions diverses

1 -Concertation ASF

Par lettre en date du 17 octobre 2008, le Directeur général d'ASF (Autoroutes du Sud de la France) a sollicité la nomination d'un tiers garant de la bonne mise en œuvre d'une démarche de consultation des acteurs et d'information du public sur le projet d'aménagements visant à améliorer le cadre de vie des riverains et à la mise en œuvre des mesures de gestion et de régulation du trafic sur les autoroutes A7 et A9.

Cette démarche fait suite aux prescriptions de la décision ministérielle du 4 décembre 2006 consécutive au débat public de problématique sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

La Commission propose à ASF de désigner M. Philippe Marzolf, Vice-président de la Commission nationale du débat public, président de la Commission particulière du débat public sur la problématique de la politique des transports dans la Vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, comme personnalité indépendante garante de la bonne mise en œuvre de la démarche de consultation.

2 - Projet de groupement d'intérêt scientifique

Le Président informe la Commission qu'un groupement d'intérêt scientifique (GIS), ayant pour objet de développer la recherche sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative est en voie de constitution.

Participeraient notamment à ce groupement le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, la Commission nationale du débat public (CNDP), le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, des maîtres d'ouvrages et des collectivités locales.

Le projet de convention constitutive du GIS sera soumis à la Commission nationale lors de sa prochaine réunion.

Le Président

Philippe DESLANDES